

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T055-2024

**Portant réglementation temporaire de circulation,
Chemin de Chabran, chemin de la Moinière, chemin du Moulin Barrel, Rue du Coq Gaulois, rue du Perron, chemin
de la Tuilière en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 10 avril 2024 de la société EUROJOINT, pour une intervention de pontage de fissures,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Chemin de Chabran, le chemin de la Moinière, le chemin du Moulin Barrel, la rue du Coq Gaulois, la rue du Perron et le chemin de la Tuilière seront réduit à la circulation pendant la durée des travaux. La circulation se fera sur une seule voie par alternat manuel.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 22 avril 2024 pour une durée de 35 jours calendaires.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise EUROJOINT est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise EUROJOINT, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur PODIACHEFF Laurent du Service Voirie Sud,
- à l'entreprise EUROJOINT,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 15/04/2024

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

16/04/24

